

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

—◆—
PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 14 novembre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, DIAS Delphine, BUSSI Isabelle, MAHEUX Janine, ROUSSEL Nathalie, PEIGNER Odile, Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, BERNAGE Jérôme, PAUL Olivier, CAPPOËN Grégory

ABSENTS EXCUSES : CHARPENTIER Raynald pouvoir à NOËL Denis, MERLETTE Lucille pouvoir à Serge CREPEAU

Madame Delphine DIAS a été élue secrétaire de séance,

Délibérations :

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL *Délib. N°2022-46*

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique en date du 24 septembre 2015,

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Dit qu'il peut être concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs ascendants, enfants ou successeurs en y inhumant cercueils ou urnes.

Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux et des monuments.

La sépulture des cimetières communaux est due :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune ;
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes non domiciliées dans la commune mais y ayant droit à une sépulture de famille ;
- aux personnes qui ont résidé pendant 20 années à Autheuil-Authouillet et qui ont quitté la commune depuis moins de 5 années ;
- aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci ;

Décide de ne pas augmenter et de fixer comme suit le prix des concessions des cimetières à compter du 1^{er} Janvier 2023 :

- | | |
|--------------------------|-------|
| - Concession pour 30 ans | 150 € |
| - Concession pour 50 ans | 250 € |

Dit que l'emprise de la concession sera de 2 m² (2mètres de long par 1 mètre de large).

- | | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------|
| - Concession Columbarium pour 30 ans | l'emplacement cinéraire 2 places | 500 € |
| - Concession Columbarium pour 30 ans | l'emplacement cinéraire 4 places | 1 000 € |

Adopté à l'unanimité

Informations :

Monsieur le Maire fait un point rapide sur le dernier Conseil Municipal du 10 octobre 2022 :

- La gouttière du bâtiment 37 rue Yves Montand a été réparée
- Suite aux travaux réalisés sur le pont de l'Arc en Ciel, Monsieur Polny a fait une proposition de signalétique qui sera financée par l'Agglomération Seine Eure pour les deux communes concernées, Autheuil-Authouillet mais également sur Fontaine-sous-Jouy.
- L'Agglomération Seine-Eure prépare le festival « Les embarqués » qui aura lieu du 28 juin au 9 juillet 2023. Il s'agit d'une œuvre artistique et culturelle incitant à la solidarité et la cohésion sociale. La commune doit déposer sa candidature avant le 21 novembre 2022. Ce projet a pour but également de valoriser les petites communes. Autheuil-Authouillet présentera sa candidature.
- Le Club des 27 mille pattes souhaite louer la salle des fêtes le samedi 4 février 2023. Après s'être concertés les membres du Conseil Municipal acceptent de leur accorder la location au tarif commune « Dimanche Libre » avec frais de chauffage. La date sera bloquée sur le planning.

- Proposition achat bande de terrain espace vert lotissement la Vallée : Suite à l'offre matérialisée chiffrée à 3 000 € d'un administré de la commune, pour l'achat d'une bande de terrain de l'espace vert au fond du « Lotissement La Vallée » section ZH n°177 pour une superficie de 250 m², une estimation a été demandée à une agence immobilière. Après avoir consulté tous les services concernés pour s'assurer de la faisabilité de cette vente tout en prenant en considération l'estimation reçue, les membres du Conseil Municipal décident de faire une contre-proposition au prix de 5 000 € avec à charge de l'acheteur tous les frais engendrés (bornage par géomètre expert, frais de notaire, réalisation d'une nouvelle clôture).

Pour rappel : le terrain concerné par cette demande se trouve en zone Ub (il est limitrophe : parcelle section ZH n°178) l'objectif est de réfectionner et réaménager la totalité de la façade de sa propriété (déplacement des piliers de portail pour poser un portail coulissant électrique, déplacement de son compteur EDF et réfection totale de sa clôture très endommagée, tout cela étant impossible en l'état et la configuration actuelles du terrain).

Un courrier sera fait en ce sens au demandeur. La réponse devra être formulée par écrit.

- Le Département de l'Eure demande trois brigades de gendarmerie supplémentaires dont une brigade mobile. Il y a actuellement six cent gendarmes sur le Département. La BGE (Brigade de Gestion des Évènements) est maintenue.

Questions diverses :

Madame Maheux fait un point rapide sur le dernier conseil de classe :

- La photo de classe aura lieu le 21 novembre
- La piscine a repris
- Le spectacle de Noël avec la distribution de cadeaux aura lieu le 13 décembre, les cadeaux ont déjà été achetés
- Le projet voile pour les CM1/CM2 a été réalisé mi-septembre
- Un projet musique avec Bruno a été proposé par l'Agglomération Seine Eure (2h par semaine, soit 30 min par classes)
- Un projet musique avec Ocilien, jeune artiste qui vient de sortir un album est en cours
- Un projet eau des CM1/CM2 consiste à comprendre le cycle de l'eau naturelle et celui de l'eau potable (Intervenant de l'Agglomération Seine Eure)
- Un élevage de papillon et/ou de coccinelles est prévu pour la section maternelle
- Une journée au centre équestre pour toutes les classes est en projet pour la fin de l'année scolaire
- Une journées olympiades avec les équipes de la PS au CM2 et des jeux sera proposée sur le stade
- Une demande d'intervention de la gendarmerie pour la sécurité routière à vélo pour les CM sera faite
- Une demande de formation 1^{er} secours, afin de former tous les enfants aux gestes qui sauvent, adaptée à leurs âges avec les pompiers est en projet

Il y a 94 élèves : PS (20), MS (9), GS (11), CP (12), CE1 (2), CE2 (14), CM1 (11), CM2 (15)

Les PPMS ont été mis à jour.

Des exercices « alerte incendie » sont effectuées régulièrement.

Une demande de sonnette a été réitérée.

Le plan pHARe est en cours (lutte contre le harcèlement).

Madame DIAS informe les membres du Conseil Municipal que l'association « En voiture Simone » a dorénavant un nouveau bureau comprenant trois nouvelles personnes. Madame DIAS reste au poste de Vice-Présidente.

Monsieur BERNAGE demande si les travaux de désencombrement dans la sacristie à l'Église vont avoir lieu prochainement. Monsieur le Maire envisage effectivement le nettoyage de celle-ci et de contacter le diocèse ou des associations pour proposer les chasubles* restées dans la sacristie (*chasuble : un vêtement sacerdotal à deux pans et sans manche avec une ouverture pour la tête, que le prêtre revêt par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe, ou d'autres actions liturgiques précédant ou suivant immédiatement la messe).

Monsieur CRÉPEAU informe qu'avec Mathieu CAILLAUD ils ont créé leur association « Ecoute ta planète ». Mathieu est le Président et Monsieur CRÉPEAU le trésorier. Le but premier est de planter dix arbres fruitiers. Sur le long terme, un projet de plantation de cent arbres en partenariat avec le Crédit Agricole devrait voir le jour.

Monsieur CRÉPEAU informe que le Crédit Agricole recherche des associations « Loi 1901 » à subventionner. L'association « Ecoute ta planète » organise un festival en Mai 2024.

Monsieur POULIN informe qu'il va assister à deux conférences de garnison à la Base 105, le 16 novembre et le 8 décembre 2022 sur le thème de la dissuasion nucléaire.

Il informe que le projet Verleyen au stade est effectué en dehors des normes (courbes de niveau IGN) et souhaite que les prochaines demandes soient faites dans le respect des réglementations en vigueur.

Monsieur POULIN demande s'il serait possible de faire une dérivation électrique au DOJO pour les forains/cirques ou bien accepter qu'ils s'implantent à la seule condition qu'ils utilisent un groupe électrogène.

Monsieur ROUSSEL demande où en est le projet de construction d'un Carrefour Market (bâtiment de 400 m² environ). Monsieur le Maire explique que le responsable expansion de Carrefour et son équipe doivent prendre contact directement avec les services de l'Agglomération Seine Eure concernés.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 20

BERNAGE Jérôme	BUSSI Isabelle	CAPPOEN Grégory
CHARPENTIER Raynald A donné pouvoir à NOËL Denis	CRÉPEAU Serge A reçu pouvoir de MERLETTE Lucille	DIAS Delphine
LEMARCHAND Françoise	MAHEUX Janine	MERLETTE Lucille A donné pouvoir à CRÉPEAU Serge
NOËL Denis A reçu pouvoir de CHARPENTIER Raynald	PAUL Olivier	PEIGNER Odile
POULIN Étienne	ROUSSEL Franck	ROUSSEL Nathalie